

# Synesi

SYndicat National des Employeurs  
Spécifiques d'Insertion



# Qu'est-ce que le SyNESI ?

Le SyNESI a pour ambition de représenter la spécificité des employeurs d'insertion. À ce titre, il est actuellement l'unique syndicat employeur représentatif de la branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion (IDCC 3016). Le SyNESI est animé par sa volonté de faire avancer la branche des ACI (notamment par la négociation de la convention collective).



## Engagement

Le Synesi est le porte-voix de tous les employeurs d'Ateliers et Chantiers d'Insertion. Il œuvre pour la reconnaissance du secteur et de sa spécificité. Le SyNESI s'engage à accompagner ses adhérents au travers de leurs problématiques relevant du champ du droit social.



## Progrès

De par sa connaissance du secteur et de ses adhérents, le SyNESI souhaite bâtir et faire évoluer la branche de demain !



# Les valeurs

## Solidarité et Insertion

Le SyNESI partage les valeurs de l'ESS et plus spécifiquement la solidarité et l'utilité sociale de nos structures. Nous défendons ainsi la spécificité des métiers de l'insertion par l'activité économique qui oeuvrent pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en difficulté vis-à-vis de l'emploi et qui ne se limite pas à la fonction support de l'activité exercée.



## Les missions du syndicat s'articulent autour de 4 actions :

**Représenter :** le SyNESI a pour mission de rassembler le maximum d'ACI et de les représenter au niveau de la branche mais également des pouvoirs publics. En regroupant le maximum d'adhérents, la voix des employeurs spécifiques d'insertion sera plus forte et le poids de la branche sera renforcé. L'objectif permanent étant de "mieux connaître pour mieux représenter".

**Informier :** le SyNESI s'efforce d'informer au mieux ses adhérents qui bénéficient de la veille juridique régulièrement relayée dans les newsletters et flash-infos.

**Négocier :** le SyNESI s'applique à faire vivre et évoluer la Convention Collective au travers des discussions menées avec les organisations syndicales pour garantir à tous les acteurs de la branche un dialogue social de qualité, équilibré et constructif.

**Accompagner :** le SyNESI dispose d'un service juridique qui répond aux questions auxquelles sont confrontés ses adhérents. Il peut être interrogé par voie électronique à tout moment et apportera une réponse aux interrogations juridiques en terme de droit social. Le SyNESI propose également une base documentaire au service de ses adhérents.



# Les services



## **Conseils juridiques en droit social**

Le service juridique répond exclusivement aux questions juridiques des adhérents. Pour poser des questions, il faut contacter le service juridique par mail ou par le site internet et une réponse sera apportée le plus rapidement possible.



## **Veille juridique**

En s'inscrivant à la newsletter, toute l'actualité de la branche sera envoyée via les SynInfos. Les adhérents, profitent d'une veille juridique approfondie.



## **Enquêtes et rapports**

Les adhérents seront invités à répondre à différentes enquêtes tout au long de l'année et leurs réponses produiront des rapports qui seront consultables par les adhérents sur le site internet.



## **Mise à disposition d'outils sur le site internet**

La base documentaire comprend tous les outils juridiques à jour (modèles de contrats, modèles de règlement intérieur, Convention Collective annotée, etc). Ils sont à disposition des adhérents et servent à faciliter la gestion juridique des structures.



## **Journées d'informations collectives**

Des journées d'informations collectives ouvertes à tous seront organisées pendant l'année. Tout le monde peut y participer afin d'échanger directement avec l'équipe et les autres structures participantes !



## **Webinaires**

Organisés tout au long de l'année, les webinaires sont exclusivement réservés aux adhérents, différents thèmes y sont abordés et les replays sont disponibles sur le site internet du SyNESI.

# Pourquoi adhérer ?



- Pour accéder à une base documentaire regroupant de nombreux outils (modèles de contrats, fiches synthèses, replays de webinaire, etc).
- Pour bénéficier d'une assistance juridique en droit social à la fonction employeur. L'équipe juridique du SyNESI s'engage à répondre aux questions dans les meilleurs délais.
- Pour suivre activement l'actualité et l'évolution de la branche grâce aux flash-infos employeur et SynInfos.
- Pour participer aux webinaires organisés toute l'année et ainsi mieux appréhender l'environnement juridique des structures.

# Comment adhérer ?

Pour adhérer au SyNESI, il faut :

- Préparer les informations sur les effectifs au 31 décembre de l'année dernière (31/12/N-1), ainsi que sur votre masse salariale.
- Remplir la fiche observatoire (indispensable pour valider votre inscription).
- Valider et transmettre la fiche observatoire à l'équipe du SyNESI via notre site internet ou bien directement par mail à l'adresse suivante : [contact@synesi.fr](mailto:contact@synesi.fr)
- Calculer la cotisation, le calcul se fait sur le nombre d'effectif au sein de la structure qui est détaillé dans la fiche observatoire.
- Transmettre votre conventionnement ACI à notre secrétariat si vous n'étiez pas adhérent auparavant.
- Pour finir, il faudra régler la cotisation pour l'année en cours par virement ou par chèque.



# Des questions ? Des réactions ?

N'hésitez pas à prendre contact



Par courrier  
SyNESI - Lut'Ess,  
204 rue de Crimée,  
75019 Paris



Par e-mail  
[contact@synesi.fr](mailto:contact@synesi.fr)



Suivez le SyNESI sur les réseaux sociaux





**Nous serions  
heureux de vous  
compter parmi nous !**